

AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE
DE LA COMMUNE DE LEIGNEUX
AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
POUR
L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS D'INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES

Entre

La commune de Leigneux, représentée par son maire, Madame Marie-Gabrielle PFISTER, dûment autorisée à cet effet par délibération n° DE - 004 - 2026 du 27/03/2026 2026, ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Patrick ROMESTAING, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000430 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition du service technique pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires en date du 15 décembre 2022,

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires.

Objet de l'avenant n°1 :

Article 1 – l'article 2 « Sites concernés par la convention » est modifié comme suit :

Le service intervient sur les installations communautaires situées suivantes :

INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT, D'EAUX PLUVIALES	LOCALISATION DE L'INSTALLATION
Bassin de stockage restitution	Le Garef, Leigneux
Bassin de stockage restitution	Bourg, Sail-sous-Couzan
Bassin de stockage restitution	Les Places, Sail-sous-Couzan
ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES	LOCALISATION DE LA ZONE
Néant	
INSTALLATION D'EAU POTABLE	LOCALISATION DE L'INSTALLATION
Néant	

Article 2 – substitution de l'annexe 1 de la convention

La modification du périmètre d'intervention, nécessite de mettre à jour la prévision d'utilisation annuelle du service. Il convient donc de modifier l'annexe 1 de la convention, actualisée des tarifs applicables en 2026 et du montant prévisionnel annuel de la mise à disposition qui s'élève ainsi à un montant de 840,00 €.

Article 3 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à Leigneux....., le 05.mars.2026.....

Pour la commune de
Leigneux

Pour Loire Forez agglomération

Le maire
Marie-Gabrielle PFISTER



Annexe 1 – Prévision d'utilisation annuelle du service

ANNEXE 1 - PREVISION D'UTILISATION ANNUELLE DU SERVICE

PREVISIONS D'UTILISATION ANNUELLE DU SERVICE DE LA COMMUNE DE				Leigneux		
ADRESSE DE L'INSTALLATION ASSAINISSEMENT 1 :				Bassin de stockage restitution - Le Garet, Leigneux		
REF	DESIGNATION DES INTERVENTIONS	UNITE	QUANTITE PAR INTERVENTION	NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR AN	COÛT UNITAIRE 2026	TOTAL EN EUROS
1 - DEBROUSSAILLAGE						
1.1	Débroussaillage mécanique	m ²			0,16 €	- €
1.2	Débroussaillage mécanique sur terrain très pentu avec utilisation d'harnais de sécurité et d'autres éléments permettant de travailler en toute sécurité,	m ²			0,65 €	- €
2 - FAUCARDAGE						
2.1	Faucardage de roseaux	m ²			1,48 €	- €
3 - TAILLE						
3.1	Taille de haies	m ²			1,62 €	- €
3.2	Taille de rabattage de haies	m ²			8,66 €	- €
3.3	Taille des vivaces (type cotonester)	m ²			1,62 €	- €
3.4	Taille d'arbre (+ 2 m)	UNITE			101,79 €	- €
3.5	Taille d'arbustes	UNITE			1,08 €	- €
4 - TONTE DE PELOUSE						
4.1	Surface inférieure à 1000 m ²	m ²	800	4	0,10 €	320,00 €
4.2	Surface comprise entre 1001 et 10 000 m ²	m ²			0,08 €	- €
4.3	Surface supérieure à 10 001 m ²	m ²			0,04 €	- €
4.4	Tonte au roto fil Compris coupe et évacuation de l'herbe	m ²			0,19 €	- €
4.5	Tonte au roto fil sur terrain très pentu avec utilisation d'harnais de sécurité et d'autres éléments permettant de travailler en toute sécurité. Compris coupe et évacuation de l'herbe	m ²			0,23 €	- €
4.6	Fauchage tardif des surfaces enherbées sans évacuation des produits de fauches, 1 fois l'an	m ²			0,13 €	- €
5- DESHERBAGE DES MASSIFS						
5.1	Désherbage manuel des plantes vivaces	m ²			1,08 €	- €
5.2	Désherbage manuel des arbustes	m ²			0,81 €	- €
6- DESHERBAGE DES SURFACES STABILISEES						
6.1	Désherbage manuel des stabilisés	m ²			0,65 €	- €
6.2	Désherbage thermique des stabilisés	m ²			0,43 €	- €
6.3	Désherbage mécanique des stabilisés	m ²			0,26 €	- €
6.4	Désherbage mécanique des surfaces imperméabilisées	ml			0,13 €	- €
7 - DIVERS						
7.0	Sur demande ponctuelle du service - heure agent	h			22,74 €	- €
7.1	Nettoyage de clôture	m ²			2,04 €	- €
7.2	Ramassage des feuilles dans les massifs, pelouses et allées	m ²			0,65 €	- €
SOUS-TOTAL DU PREVISIONNEL D'UTILISATION DU SERVICE POUR CETTE INSTALLATION						320,00 €
ADRESSE DE L'INSTALLATION ASSAINISSEMENT 2 :				Bassin de stockage restitution - Bourg, Sall-sous-Couzan		
4 - TONTE DE PELOUSE						
4.1	Surface inférieure à 1000 m ²	m ²	800	4	0,10 €	320,00 €
SOUS-TOTAL DU PREVISIONNEL D'UTILISATION DU SERVICE POUR CETTE INSTALLATION						320,00 €
ADRESSE DE L'INSTALLATION ASSAINISSEMENT 3 :				Bassin de stockage restitution - Les Places, Sall-sous-Couzan		
4 - TONTE DE PELOUSE						
4.1	Surface inférieure à 1000 m ²	m ²	500	4	0,10 €	200,00 €
SOUS-TOTAL DU PREVISIONNEL D'UTILISATION DU SERVICE POUR CETTE INSTALLATION						200,00 €
TOTAL CONCERNANT LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT						840,00 €
TOTAL CONCERNANT LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT						840,00 €
TOTAL CONCERNANT LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES						- €
TOTAL CONCERNANT LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE						- €
MONTANT GLOBAL PREVISIONNEL D'UTILISATION DU SERVICE DE LA COMMUNE						840,00 €

